

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 12 décembre 2011 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Tousignant, Irma Quirion, Manon Bougie et Marie-Ève Dutil, messieurs les conseillers Serge Thomassin, Jean Perron, Marcel Drouin et Lionel Bisson.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire François Fecteau.

Sont aussi présents messieurs Marcel Grondin directeur général et Jean M^cCollough, greffier et directeur du Secrétariat général.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 37.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N° 11-7106

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 11-7107

Séance ordinaire du 28 novembre 2011

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2011 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2011 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

PROJETS DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 11-7108

Adoption du projet du Règlement numéro 443-2011

Le greffier résume le projet du **Règlement numéro 443-2011**.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 443-2011** intitulé "**Règlement d'amendement du Plan d'urbanisme**", par lequel la Municipalité amende le Règlement 163-2005 intitulé "Plan d'urbanisme" en vigueur depuis le 21 septembre 2005, **afin d'agrandir l'aire d'affectation « Commerces et services de type local et régional » à même l'aire d'affectation résidentielle de faible densité** soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 12 décembre 2011 au 16 janvier 2012 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 16 janvier 2012 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du plan d'urbanisme soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du **Règlement numéro 443-2011** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 11-7109

Adoption du projet du Règlement numéro 444-2011

Le greffier résume le projet du **Règlement numéro 444-2011**.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 444-2011** intitulé "Règlement d'amendement au Règlement de zonage", par lequel la Municipalité amende le Règlement numéro 150-2005 en vigueur depuis le 25 août 2005, **afin d'agrandir la zone CD-348** soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 12 décembre 2011 au 16 janvier 2012 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 16 janvier 2012 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du Règlement de zonage soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du **Règlement numéro 444-2011** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 11-7110

Adoption du projet du Règlement numéro 445-2011

Le greffier suppléant résume le projet du Règlement **numéro 445-2011**.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 445-2011** intitulé "Règlement d'amendement au Règlement de lotissement", par lequel la Municipalité amende le Règlement numéro 151-2005 en vigueur depuis le 25 août 2005, **relativement à la profondeur des terrains**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 12 décembre 2011 au 16 janvier 2012 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 16 janvier 2012 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du règlement de lotissement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du **Règlement numéro 445-2011** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DISPENSES DE LECTURE :

RÈGLEMENT NUMÉRO 446-2011

Je Lionel Bisson conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 446-2011 décrétant les taux de taxation, tarifications et autres pour l'année 2012** (Dépôt du projet de règlement).

RÈGLEMENT NUMÉRO 447-2011

Je Serge Thomassin conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 447-2011 établissant la tarification d'un bien, un service, une activité ou autres avantages pour l'année 2012** (Dépôt du projet de règlement).

RÈGLEMENT NUMÉRO 448-2011

Je Irma Quirion conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 448-2011 relatif à l'occupation du domaine public pour le 12340, 1^{re} Avenue Saint-Georges** (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 11-7111

Adoption du Règlement numéro 436-2011

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 436-2011 amendant le règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir la zone RB-440 à même une partie de la zone RB-429 soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 436-2011 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 11-7112

Adoption du Règlement numéro 438-2011

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 438-2011 amendant le règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir la zone RC-320 à même la zone CD-321 soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 438-2011 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 11-7113

Approbation des comptes payables par le fonds
d'administration et par le fonds des immobilisations

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Isabelle Déchêne, c.a, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 1^{er} décembre 2011, dans lequel elle recommande le paiement des comptes courants payables par le fonds d'administration et par le fonds des immobilisations au montant de 1 311 425,53 \$;

RÉSOLUTION N° 11-7113 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice des Finances et Trésorière madame Isabelle Déchêne, c.a., soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 1 311 425,53 \$ pour les chèques couvrant la période du 18 novembre au 1^{er} décembre 2011.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 11-7114

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la fourniture de cartes d'automates de recharge pour l'usine de filtration et l'usine d'épuration

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de cartes d'automate de recharge pour l'usine de filtration et l'usine d'épuration, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
EBI ÉLECTRIQUE	39 284,01 \$
NEDCO QUÉBEC	39 342,74 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 23 novembre 2011 que les deux soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par EBI ÉLECTRIQUE au montant de 39 284,01 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **EBI ÉLECTRIQUE au montant de 39 284,01 \$** incluant toutes les taxes applicables, **pour la fourniture de cartes d'automates de recharge pour l'usine de filtration et l'usine d'épuration**, le tout suivant sa soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 11-7115

Acceptation définitive d'un projet particulier d'occupation d'un bâtiment situé au 11955, 8^e Avenue Saint-Georges

ATTENDU : que ce conseil a autorisé le 24 octobre dernier, un projet particulier d'occupation du bâtiment sis au 11955, 8^e avenue Saint-Georges pour y installer son entreprise de moulage de précision;

ATTENDU : qu'une assemblée de consultation publique sur ce projet a eu lieu le 14 novembre 2011 et qu'aucune personne ne s'y est opposée;

RÉSOLUTION N° 11-7115 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de façon définitive le projet particulier d'occupation d'un bâtiment au 11955, 8^e Avenue Saint-Georges, en permettant l'installation d'une entreprise de moulage de précision, et ce, à la condition suivante :

- Aucune production en série ne devra être effectuée.

QUE la présente résolution entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 11-7116

Acceptation définitive d'un projet particulier d'occupation d'un bâtiment situé au 2040, 119^e Rue Saint-Georges

ATTENDU : que ce conseil a autorisé le 24 octobre dernier, un projet particulier d'occupation du bâtiment sis au 2040, 119^e Rue Saint-Georges pour permettre l'installation d'une école de conduite;

ATTENDU : qu'une assemblée de consultation publique sur ce projet a eu lieu le 14 novembre 2011 et qu'aucune personne ne s'y est opposée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de façon définitive le projet particulier d'occupation d'un bâtiment au 2040, 119^e Rue Saint-Georges, en permettant l'installation d'une école de conduite, et ce, aux conditions suivantes:

- seuls les véhicules de la classe 5 seront autorisés pour les cours pratiques;
- le lave-auto devra servir uniquement aux véhicules de l'entreprise;

QUE la présente résolution entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 11-7117

Demande d'exclusion à la Commission de protection du territoire agricole par la Ville de Saint-Georges

ATTENDU : la demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole pour obtenir l'autorisation d'exclure de la zone agricole 12 emplacements formant une superficie totale de 32 379,12 mètres carrés situés le long de la 6^e Avenue dans le secteur du Restaurant Le Bec Fin et demander à la MRC de Beauce-Sartigan de modifier son schéma d'aménagement et de développement en conséquence de l'autorisation émise par la Commission de protection du territoire agricole;

ATTENDU : que cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme et répond aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* si certaines conditions sont respectées;

RÉSOLUTION N° 11-7117 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil avise la Commission de protection du territoire agricole qu'il appuie la demande d'exclusion de la zone agricole de 12 emplacements formant une superficie de 32 379,12 mètres carrés situés le long de la 6^e Avenue, le tout aux motifs suivants :

- ▶ les emplacements sont situés dans un secteur à vocation urbaine adjacent au périmètre urbain;
- ▶ selon l'inventaire des terres du Canada, les sols dans ce secteur sont de classes 4;
- ▶ cette demande n'aura aucune conséquence sur les activités agricoles existantes et sur leur développement;
- ▶ les terrains visés sont situés en bordure d'une artère commerciale et à proximité du périmètre urbain, le potentiel d'utilisation agricole des superficies visées est donc inexistant;
- ▶ l'homogénéité du milieu ne sera pas davantage altérée par cette autorisation puisque le secteur est déjà construit et utilisé à des fins autres qu'agricoles, soit à des fins résidentielles ou commerciales.

QUE ce conseil demande à la MRC de Beauce-Sartigan de modifier son schéma d'aménagement et de développement en conséquence de l'autorisation émise par la Commission de protection du territoire agricole.

QUE la présente résolution remplace la résolution 11-7064 adoptée le 14 novembre 2011.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 11-7118

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable sur le boulevard Lacroix

ATTENDU : la demande de permis déposée par le propriétaire du 13175, boulevard Lacroix, qui désire effectuer des rénovations extérieures;

ATTENDU : que cette propriété est située dans l'aire d'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du boulevard Lacroix;

ATTENDU : les plans déposés par le requérant et la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder le permis demandé puisque la demande rencontre les critères et les objectifs du PIIA du boulevard Lacroix;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission d'un permis pour démolir une remise adjacente au bâtiment principal et pour ajouter 2 vitrines de 4' x 5' sur la façade principale, même modèle que la vitrine actuelle pour le bâtiment situé au 13175, boulevard Lacroix à Saint-Georges, le tout conformément aux plans déposés, lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 11-7119

Acceptation d'une promesse de cession et de renonciation
pour le projet de complexe sportif dans la Cité étudiante

ATTENDU : le projet de construction d'un complexe sportif dans la Cité étudiante;

ATTENDU : que pour la réalisation de ce projet, la 14^e Avenue devra être prolongée pour donner accès à ce nouvel équipement;

ATTENDU : qu'à cet effet, une promesse de cession et de renonciation pour le projet de complexe sportif dans la Cité est nécessaire;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la promesse de cession d'une partie de terrain pour le prolongement de la 14^e Avenue et de renonciation à une clause affectant un terrain appartenant à la Ville, le tout par l'Oeuvre Saint-Édouard, laquelle promesse est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était au long reproduite.

QUE le maire et le greffier soient tous les deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, la promesse ainsi que le contrat de cession et tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 11-7120

Acceptation des plans et estimations pour les travaux de
prolongement des services municipaux dans la 15^e Rue
demandés par le Centre de santé et de services sociaux de Beauce

ATTENDU : que le promoteur le Centre de santé et de services sociaux de Beauce a mandaté la firme Genivar Sec, pour la préparation des plans et estimations pour un prolongement dans la 15^e Rue;

ATTENDU : que ces travaux sont évalués à 987 000 \$ dont la part de la Ville à 375 268,75 \$ (dont 200 768,75 \$ de bénéficiaires);

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimations pour la demande de prolongement des services municipaux formulée par le Centre de santé et de services sociaux de Beauce, d'une longueur de 331 mètres dans la 15^e Rue, dossier 111-20265-00 daté du 25 novembre 2011 de la firme Genivar Sec et l'autorise à les présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 11-7121

Acceptation d'une entente numéro 1 à intervenir avec
le Centre de santé et de services sociaux de Beauce pour les
travaux de prolongement des services municipaux dans la 15^e Rue

ATTENDU : que le Centre de santé et services sociaux demande un prolongement des services municipaux dans la 15^e Rue et qu'il désire que la Ville soit maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : qu'il y a lieu de conclure à cet effet une entente numéro 1;

RÉSOLUTION N° 11-7121 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente numéro 1 à intervenir avec le Centre de santé et de services sociaux de Beauce pour des travaux de prolongement de services municipaux dans la 15^e Rue, le tout en vertu du projet d'entente joint à la présente pour en faire partie intégrante comme s'il y était au long reproduit.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 11-7122

Renouvellement de l'entente avec le Club aéronautique de Beauce inc.
et Aviation CMP inc. pour un prêt de locaux à l'aéroport

ATTENDU : l'entente intervenue le 21 novembre 2003 relativement à un prêt de locaux à l'immeuble situé à l'aéroport municipal;

ATTENDU : que cette entente venait à échéance le 30 avril 2010;

ATTENDU ; que les deux parties désirent renouveler l'entente pour une période supplémentaire de 5 ans, soit du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2015;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte une entente à intervenir avec le Club aéronautique de Beauce inc. et Aviation CMP inc. pour un prêt de locaux à l'immeuble situé à l'aéroport municipal, le tout en vertu du projet d'entente joint à la présente pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 11-7123

Acceptation des directives de changement 1 et 2
pour la construction du bâtiment Taxibus/Taxi du Pont inc.

ATTENDU : les travaux de construction du bâtiment Taxibus/Taxi du Pont inc. confiés à l'entrepreneur Les Constructions Excel S.M. inc.;

ATTENDU : la recommandation de M. Claude Poulin, directeur général adjoint, à l'effet de procéder aux directives de changement 1 et 2 pour ces travaux, au coût de 40 168,84 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les directives de changement 1 et 2 suivantes pour la construction du bâtiment Taxibus/Taxi du Pont inc. :

RÉSOLUTION N° 11-7123 (SUITE)

1. Surplus de 17 579,31 \$
Isolation de la dalle et installation du système de chauffage.
2. Surplus de 17 679,41 \$
Déplacement d'un mur pour le rendre mitoyen et séparer la cuisine;
Ajout d'un comptoir et d'un évier pour la cuisine côté répartition;
Ajout de plusieurs prises réseau pour le côté répartition;
Ajout d'un espace ventilé pour les serveurs informatiques;
Modification aux systèmes électriques pour les rendre indépendants et ajout d'un 2^e panneau;
Modification aux systèmes de plomberie.

QUE la somme de 40 168,50 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le fonds d'administration.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 11-7124

Programme municipal d'aide financière complémentaire
au Programme supplément de loyer

ATTENDU : que le conseil de ville est favorable à l'implantation d'un bâtiment de 16 logements réservés à une clientèle ayant des besoins particuliers;

ATTENDU : que la localisation, les coûts et le financement de ce projet ne sont pas connus pour le moment;

ATTENDU : que le conseil pourra se retirer de ce projet avant sa réalisation, si certains éléments ne lui conviennent pas;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil confirme sa participation au Programme de supplément au loyer pour le projet de construction de 16 logements à Saint-Georges, en acceptant de s'engager dans une proportion de 10% pendant les 5 premières années, pour au moins 20% des unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévu à l'intérieur de la convention d'exploitation.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 11-7125

Subventions à des organismes accrédités

ATTENDU : le rapport préparé par le Service des loisirs et de la culture, en date du 23 novembre 2011, dans lequel il recommande le paiement de subventions à des organismes accrédités, le tout selon la politique de subvention en vigueur;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 5 décembre 2011;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 11-7125 (SUITE)

QUE soit autorisé le versement de subventions aux organismes suivants :

- Chorale Les Rossignols : 1 000 \$
- Club cycliste de Beauce : 575 \$
- Escadron 890 Cadets de l'air : 3 044 \$

QUE la somme de 4 619 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 11-7126

Démission d'un pompier volontaire

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Denis Deschênes à titre de pompier volontaire à compter du 20 novembre 2011;

ATTENDU : la recommandation de M. Sylvain Veilleux directeur du Service de la sécurité incendie et de M. Jean-Yves Blais, directeur des Ressources humaines, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. Denis Deschênes titre de pompier volontaire à compter du 20 novembre 2011 et que des sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 11-7127

Embauche de personnel temporaire pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher, pour une période temporaire, des employés au centre de ski pour la saison 2011-2012;

ATTENDU : le rapport préparé par M. Jean-Yves Blais, directeur des Ressources humaines, en date du 30 novembre 2011, lequel rapport a été déposé et discuté au comité général du 5 décembre 2011;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil procède à l'embauche du personnel suivant :

Apprenti mécanicien :

Maxime Perron

- Taux horaire : 13,50 \$ - Période : 18 septembre 2011 au 1^{er} juin 2012

Préposés aux remontées mécaniques :

Isabelle Bédard

Éric Deblois

Mathieu Faucher

Andrée Grenier

Keven Lachance

Édouard Marcoux

Alexandre Poulin

Jonathan Quirion-Rancourt

- Taux horaire : 9,65 \$ - Période : 16 novembre 2011 au 30 avril 2012

Alexis Dallaire

Billy Doucet

Guillaume Goulet

Stéphanie Grondin

David Lessard

Jean-François Picard

Lise Poulin

Jean-Philippe Veilleux

RÉSOLUTION N° 11-7127 (SUITE)

Préposées au casse-croûte :

- Mylène Chabot Cynthia Dostie
- Taux horaire : 9,65 \$ - Période : 16 novembre 2011 au 30 avril 2012

Préposée à l'entretien ménager :

- Gaétane Roy
- Taux horaire : 9,65 \$ - Période : 16 novembre 2011 au 30 avril 2012

Préposé à la surveillance :

- Jeffrey Rodrigue
- Taux horaire : 9,65 \$ - Période : 16 novembre 2011 au 30 avril 2012

Préposées à la billetterie :

- Vanessa Fecteau-Côté Émilie Parent
- Taux horaire : 9,65 \$ - Période : 16 novembre 2011 au 30 avril 2012

Moniteurs de planche :

- Eliza Morin Martin Rancourt
Nicolas Rodrigue Samuel Rodrigue
Charles Tardif Pierre-Antoine Lagueux-Veilleux
- Taux horaire : 15 \$ - Période : 16 novembre 2011 au 30 avril 2012

Monitrice de ski :

- Cindy Lacasse
- Taux horaire : 15 \$ - Période : 16 novembre 2011 au 30 avril 2012

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 11-7128

Nomination d'un membre au Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU : qu'il y a un poste vacant au Comité consultatif d'urbanisme suite à la démission de madame la conseillère Manon Tousignant;

ATTENDU : l'intérêt démontré par monsieur le conseiller Lionel Bisson à siéger à ce comité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme monsieur le conseiller Lionel Bisson à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2012.

QUE de sincères remerciements soient adressés à madame la conseillère Manon Tousignant pour le travail effectué.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 11-7129

Nomination d'un substitut au conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan

ATTENDU : qu'il s'avère souhaitable de prévoir un substitut pour siéger au conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste;

ATTENDU : que l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit que le conseil d'une municipalité locale désigne par résolution celui-ci parmi ses membres;

RÉSOLUTION N° 11-7129 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil désigne monsieur le conseiller Marcel Drouin à titre de substitut de monsieur le maire François Fecteau comme représentant de la Ville au conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 11-7130

Adoption du calendrier des séances
ordinaires du conseil de ville pour l'année 2012

ATTENDU : que suite à une modification de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2012 et le publier sur le territoire de la ville;

ATTENDU : le calendrier préparé par Mme Julie Cloutier greffier suppléant, le tout conformément au Règlement 391-2010 concernant le déroulement des séances du conseil;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adopte, pour l'année 2012, le calendrier des séances ordinaires préparé par Mme Julie Cloutier greffier suppléant, lequel calendrier est joint à la présente pour en faire partie comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

LISTE DE PERMIS D'URBANISME ET CERTIFICATS

La liste des permis d'urbanisme et certificats pour le mois de novembre 2011 au montant de 6 028 750 \$ est déposée au conseil.

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS

Le résumé comparatif mensuel des permis émis pour le mois de novembre 2011 est déposé au conseil.

RÉSUMÉ COMPARATIF ANNUEL DE LA LISTE DES PERMIS ET CERTIFICATS

Un résumé comparatif annuel de la liste des permis et certificats jusqu'à la fin du mois de novembre 2011 est déposé au conseil.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

Le rapport des activités du Service de la sécurité incendie pour le mois de novembre 2011 est déposé au conseil.

RAPPORT SUR LES MOUVEMENTS D'AÉRONEFS

Le rapport sur les mouvements d'aéronefs à l'aéroport de Saint-Georges pour le mois de novembre 2011 est déposé au conseil.

RAPPORTS D'ACTIVITÉS DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2011

Les rapports d'activités suivants du Service des loisirs et de la culture, pour le mois de novembre 2011 sont déposés au conseil : centre sportif Lacroix-Dutil; cartes-loisirs; Polyvalente St-Georges; activités parascolaires; pavillon Éloi-Poulin; école Les Sittelles; centre de ski; chalet parc des Sept-Chutes; centre d'art et d'exposition; cartes d'abonnement bibliothèque et opérations et fréquentations bibliothèque.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 3 items, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Monsieur le maire François Fecteau donne un compte rendu d'une réunion de la Conférence régionale des élus (CRÉ).

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Madame la conseillère Manon Tousignant demande des informations concernant les estrades aux terrains de soccer-football et monsieur le conseiller Jean Perron demande des informations concernant la demande de citoyens de la 126^e Rue en haut de la 10^e Avenue et sur les signaux sonores des feux piétons de la 127^e Rue implantés par le ministère des Transports.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 13, sur proposition de madame la conseillère Irma Quirion, appuyé par madame la conseillère Manon Bougie, la séance est levée.

FRANÇOIS FECTEAU
Maire

JEAN M^cCOLLOUGH
Greffier

